

# Infos Coronavirus



Attention par arrêté du Maire, les lieux suivants sont interdits jusqu'a nouvel ordre:

- \* l'esplanade du village
- \* le CityStade
- \* les forêts
- \* la voie romaine

**Renseignements sur le site du gouvernement**

**Visualiser Renseignement pour l'aide aux entreprises**

**Lien vers le site du gouvernement**

# CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

## LES INFORMATIONS UTILES



### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très  
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez  
dans votre coude ou  
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir  
à usage unique et jetez-le

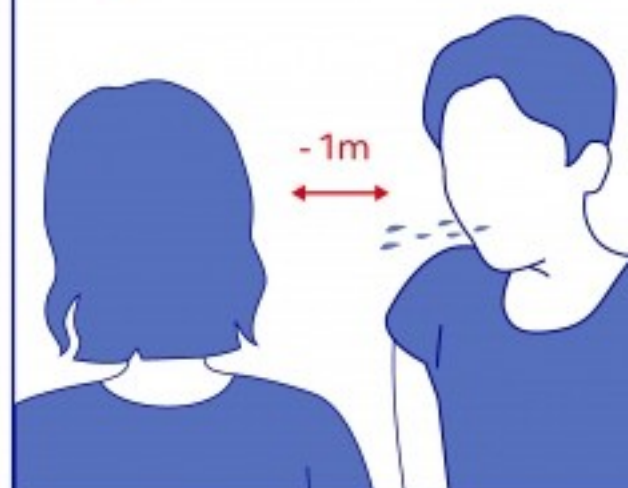


Saluez sans se serrer la main,  
évités les embrassades

### COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/20)

• Par la projection  
de gouttelettes

• Face à face pendant  
au moins 15 min



## PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

### STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif

Freiner l'introduction du virus



### STADE 2

Existence de cas groupés sur le  
territoire français

→ Objectif

Limiter la propagation du virus

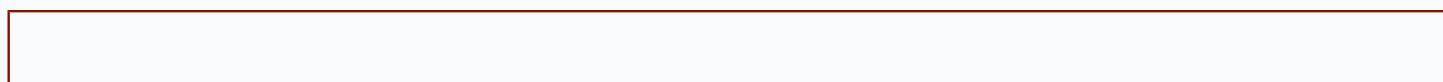


### STADE 3

Le virus circule

→ Objectif

Limiter la circulation





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CORONAVIRUS, POUR ET PROTÉGER L**



**S**  
**très ré**  
**le**



**Tousser**

De nombreux professionnels ont fait part de leurs inquiétudes s'agissant d'un accroissement des violences à l'encontre des femmes et des enfants dans la période de confinement : une précarité économique accentuée, des facultés limitées d'appeler et une présence continue du conjoint violent.

L'enjeu porte également sur la continuité de l'accompagnement des victimes. La Ministre de la justice a indiqué sa vigilance s'agissant des procédures. La question se pose dans de nombreux secteurs (hébergement, ...) qui doivent concilier contact humain et contraintes sanitaires.

Les mairies peuvent diffuser les contacts téléphoniques (en cas d'urgence le 17, enfance maltraitée, le 119 et, la ligne d'écoute pour les violences conjugales, le 3919), proposer aux commerces alimentaires de les relayer mais aussi identifier le niveau de continuité de service des intervenants.

[#Covid\_19] Une crise sanitaire peut accentuer les violences conjugales ou intrafamiliales :

En cas d'urgence, appelez le 17

Contactez la plateforme de signalement des violences en ligne <https://www.service-public.fr/cmi> accessible 24h/7j.

Enfance maltraitée : appelez le 119

Le 3919 (violences conjugales) demeure ouvert, mais c'est une ligne d'écoute et non d'urgence.